

Image not found or type unknown



Facture impayée du 05.04.2006

Par **didounette720**, le **02/08/2008 à 12:11**

on me relance une facture qui date du 05.04.2006 est-ce vrai qu'au bout de 10ans la facture tombe si elle reste impayée?

Par **coolover**, le **02/08/2008 à 12:42**

A dire vrai didounette, la prescription en matière de contrat est de 30ans, même si une récente loi vient de le faire passer à 5ans.rnrnMais il existe des prescriptions spéciales comme en matière de télécommunication, de crédit à la consommation, de vente de biens mobiliers...rnrnTout depend que concerne ta facture :)